

Communiqué de presse 02/02/2021

## Le premier point de vaccination ouvre ses portes en région bruxelloise

**La Commission communautaire commune booste sa stratégie de vaccination en ouvrant officiellement le tout premier point de vaccination en région bruxelloise. Explications.**

Garantir l'accès à un vaccin de qualité contre le Covid-19 constitue l'une des portes de sortie de la crise sanitaire actuelle. En région bruxelloise, l'objectif est de **vacciner au minimum 70% de la population** (c'est-à-dire au moins 850.000 Bruxellois), en donnant la priorité aux groupes à risque identifiés. Et ce, pour obtenir *in fine* une immunité de groupe et endiguer la propagation du coronavirus.

Pour y arriver, **la Commission communautaire commune, en collaboration étroite avec la Clinique Saint-Jean, inaugure ce mardi 2 février son tout premier point de vaccination, situé dans le centre de test et de vaccination Pachéco (Boulevard Pachéco, 42 à 1000 Bruxelles) de la Clinique Saint-Jean.** Pour le moment, les vaccinations qui y ont lieu concernent les soignants de la première ligne. À terme, environ 1.000 personnes pourront y être vaccinées par jour.

« *L'ouverture de ce premier point de vaccination à Bruxelles est un pas très important dans notre stratégie de lutte contre le Coronavirus. En ouvrant le centre Pachéco, nous entamons une nouvelle phase puisque c'est à présent le personnel de soin de première ligne de plus de 50 ans qui va pouvoir se faire vacciner. L'ouverture des autres centres se fera de manière progressive, en fonction de l'approvisionnement en vaccins. Cette nouvelle étape est une source d'espoir qui permet d'entrevoir des jours meilleurs* », explique Alain Maron, Ministre de la Santé bruxellois.

À côté de son rôle comme point de vaccination, il deviendra aussi un grand hub de distribution pour la région. Ce centre qui dispose d'un grand espace pour stocker et préparer les vaccins, approvisionnera les autres hôpitaux et points de vaccination bruxellois.

### 10 points vaccination sur le territoire régional bruxellois

Les points vaccination sont des infrastructures médicales mises en œuvre temporairement pour assurer une vaccination rapide et efficace des personnes à vacciner. En région bruxelloise, ces centres seront répartis de façon stratégique sur le territoire pour atteindre un maximum de personnes. Les points des vaccination ouvriront graduellement leur portes en fonction de la disponibilité des vaccins.

Voici le planning d'ouverture des points de vaccination bruxellois:

- Le 2 février :
  - 1/ Pachéco (Centre de test et de vaccination - Boulevard Pachéco, 42 à 1000 Bruxelles)
- Au courant du mois de février :
  - 2/ Heysel (Parc des expositions, Palais 1)
  - 3/ Forest (Centre de test et de vaccination Albert - Avenue Jupiter, 208)

- En mars :
  - 4/ Schaerbeek (Salle de sport Crossing - Avenue du Suffrage Universel)
  - 5/ Molenbeek (Chaussée de Gand, 686)
  - 6/ Hôpital Militaire (Bruynstraat, 200 à 1120 Neder-over-Heembeek)
- En avril :
  - 7/ Anderlecht (Avenue Théo Verbeeck, 2)
  - 8/ Woluwé-Saint-Pierre (Centre communautaire de Joli Bois, drève des Shetlands, 15)
  - 9/ Woluwé-Saint-Lambert (Poséidon)
  - 10/ Le dernier est en cours de finalisation et se situera dans le sud-est bruxellois.

Ces centres auront une **capacité finale de 375.000 vaccinations par mois**, à partir du mois d'avril. Pour cela, nous aurons besoin de 350 ETP, parmi les travailleurs du secteur médical et paramédical, dont 15 médecins et 75 infirmiers. [Un appel à volontaire a été lancé](#) par les Services du Collège Réuni (càd l'Administration de la Commission communautaire commune) et Iriscare.

L'un des centres les plus importants du pays est en cours de finalisation au Heysel (plus précisément au parc des expositions -Palais 1), avec une capacité de 110.000 vaccinations par mois. Les points de vaccinations qui ouvriront ensuite, à Forest, à Molenbeek, à Schaerbeek et à l'Hôpital Militaire, auront une capacité de 28.000 vaccinations par mois à terme.

### Une stratégie de vaccination évolutive

Pour répondre aux besoins des Bruxellois et assurer une couverture vaccinale la plus élevée possible, la stratégie de vaccination et son opérationnalisation tiennent compte de l'évolution de l'épidémie et de son impact sur notre société. Ainsi, outre les centres et points de vaccinations mentionnés ci-dessus, quelques initiatives de vaccination locale et des équipes mobiles seront déployés, en collaboration avec les communes, pour rendre l'accessibilité au vaccin le plus simple possible pour chacun et chacune, y compris pour les personnes à mobilité réduite et/ou en situation de précarité.

Plusieurs phases de vaccination ont été établies:

- Phase 1a
  - Les maisons de repos. Cette phase a débuté le 28 décembre – nous avons déjà vacciné plus de 19.000 personnes parmi les résidents et le personnel, dont quelque 5.000 ont déjà reçu la 2<sup>e</sup> dose du vaccin. À la fin de la semaine du 1 février, 80% des résidents seront vaccinés une 2<sup>e</sup> fois.
  - Le personnel de soin des hôpitaux. Cette phase a débuté le 18 janvier et la vaccination a été effectuée par le personnel hospitalier lui-même ou par la médecine du travail - nous avons déjà vacciné quelque 9.000 membres du personnel soignant faisant partie des groupes prioritaires (urgences, unités COVID et soins intensifs);
  - Débutera en février : le personnel de soin de première ligne (médecins généralistes, infirmiers à domicile, dentistes > 50ans), pour lesquels les premiers centres de vaccination seront ouverts, dont celui de Pachéco. Les groupes prioritaires suivront, les uns après les autres, en fonction de la disponibilité des vaccins;
  - Débutera en mars : le personnel de soin des autres collectivités de soin, pour lequel un processus de vaccination similaire aux maisons de repos sera appliqué;
- Suivi par la phase 1b (qui débutera en mars, en fonction de l'acheminement des vaccins):
  - les personnes de + de 65 ans;
  - les personnes entre 45 et 65 ans présentant des facteurs de comorbidité ;
  - les métiers essentiels.
- Et, pour finir, le reste de la population au-dessus de 18 ans (phase 2).

Toutefois, il est important de rappeler que la vaccination reste tributaire à la fois de la volonté des citoyens à se faire vacciner et de la disponibilité des vaccins. C'est pourquoi la Commission communautaire commune développe en ce moment des campagnes de sensibilisation à destination de différents publics et a mis en place un plan stratégique de vaccination évolutif qui pourra s'adapter à tout moment pour coller au mieux à la réalité du terrain.

### **Quel processus pour se faire vacciner ?**

Les personnes désireuses de se faire vacciner contre le Covid-19 recevront une invitation (par sms ou mail selon les informations disponibles, et par lettre) pour prendre rendez-vous via une plateforme de réservation en ligne centralisant tous les points de vaccination de la région bruxelloise. Pour le moment, il est possible, pour les personnes actuellement concernées par la phase de vaccination, de prendre rendez-vous au point vaccination de Pacheco. Prochainement, d'autres points de vaccination seront disponibles. En Région bruxelloise, les personnes désireuses de se faire vacciner pourront le faire dans le point vaccination de leur choix.

Lorsque le premier rendez-vous est sélectionné, la plateforme vous propose automatiquement un 2<sup>e</sup> rendez-vous pour l'administration de la deuxième dose du vaccin, que vous pouvez adapter selon votre planning personnel, mais toujours dans le délai indiqué par le producteur du vaccin. Une fois que les deux rendez-vous sont confirmés, un QR code personnel est envoyé et permet d'identifier la personne au point de vaccination.

Concrètement, une fois sur place et après identification (grâce au QR code et à la carte d'identité) des personnes à vacciner, leur température est prise. Si elles ont plus de 38°, elles ne pourront pas être vaccinées. Si elles ont moins de 38°, le vaccinateur leur administre le vaccin contre le Covid-19. Dès qu'elles ont été vaccinées, les personnes sont invitées à se reposer et à rester en observation durant 15 minutes dans une salle d'attente. Durant ce laps de temps, leur vaccination est enregistrée sur VaccinNet et un certificat de vaccination est préparé. Trois ou quatre semaines plus tard, la deuxième dose du vaccin leur est administrée. Les personnes vaccinées sont totalement protégées 10 jours après avoir reçu cette deuxième dose du vaccin. Néanmoins, les personnes vaccinées doivent continuer à respecter les mesures sanitaires jusqu'à ce que l'immunité de groupe soit atteinte.